



LES TERRITOIRES AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DU BOIS ÉNERGIE

Plus de 70 acteurs se sont réunis le 3 juillet dernier à Gardanne (13), lors de la 2^{ème} Rencontre régionale du bois énergie. A l'initiative des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de l'animation de la Mission Régionale Bois Énergie, cette rencontre a permis de mettre en exergue le rôle moteur des territoires dans le développement de l'utilisation du bois énergie en circuit-court.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les politiques environnementales publiques placent le bois énergie au cœur du dispositif des énergies renouvelables. Les **partenaires de la Mission Régionale Bois Énergie** (MRBE) -l'Agence de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), la Région, les Conseils Généraux et les Communes forestières-, ont choisi de favoriser **la valorisation du bois en circuit-court**. Cette logique répond à la nécessité de trouver des **nouveaux débouchés rémunérateurs** pour les bois des forêts de la région.

Fin 2010, la première Rencontre régionale du bois énergie confirmait l'essor du bois énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et apportait des solutions pour assurer un approvisionnement des chaufferies en circuit-court.

L'état des lieux présenté lors de cette deuxième édition met en avant **le développement de projets consommant du bois local** (les ¾ des 184 chaufferies consomment du bois local en 2012). Il ressort également que la ressource forestière, conséquente au regard des 650 000 tonnes de bois disponibles annuellement pour une valorisation en énergie, est en mesure d'alimenter les projets actuels et futurs -sous condition de rémunérer le bois à son juste prix-.

Les différents témoignages d'élus engagés dans des projets bois énergie à l'échelle intercommunale ont souligné **le rôle essentiel des territoires**.

Ce sont eux qui sont à même de définir une stratégie de développement du bois-énergie, qui peut s'édifier sur deux approches. L'une, basée sur le développement des énergies renouvelables, permet la mise en place de chaufferies à bois sans forcément de regard sur l'origine des combustibles dans un premier temps. L'autre, fondée sur la volonté de valoriser les bois forestiers (ex. Charte forestière de territoire), favorise l'implantation des chaufferies pour utiliser la ressource locale en en bois.

Dans tous les cas, les élus se positionnent en garants de la cohérence du développement du bois énergie sur leur territoire et de la structuration des acteurs et des moyens. En effet, les territoires incitent et facilitent l'installation de chaufferies en jouant un rôle de **catalyseur des initiatives** et peuvent, dans certains cas, construire et gérer directement des infrastructures.

Echanges et retours d'expériences ont montré que les démarches territoriales apportent de réels résultats sur la valorisation des bois locaux. Une volonté politique forte est indispensable pour imposer une approche du territoire basée sur la forêt, seul moyen de garantir l'utilisation de bois forestier en circuit-court dans les chaufferies.

Ces politiques territoriales, telles que les chartes forestières de territoire, sont la base du développement pour des territoires ruraux en recherche d'alternative économique. Elles

sont soutenues par l'Etat et les collectivités, et reçoivent l'appui et l'accompagnement des Communes forestières qui mettent à la disposition des élus l'ensemble de leurs connaissances sur le sujet.

L'Association des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur est au service des élus et des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local. Elle anime notamment la Mission Régionale Bois Energie, financée par l'Ademe, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les départements, avec pour mission le développement et la structuration de la filière bois-énergie en PACA. Voir le site internet <http://www.ofme.org/bois-energie>

Contact :

Communes forestières PACA

Pavillon du Roy René, CD 7, Valabre, 13120 GARDANNE

Contact presse : Isabelle DESMARTIN / Tél. 04 42 65 78 14 / Fax 04 42 51 03 88 /

isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Presse : Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Je souhaite un contact pour plus d'informations

Je souhaite recevoir un dossier de presse